# RESSOURCES UTILES

CROIX-ROUGE CANADIENNE, DIVISION DU QUÉBEC :
1 877 362-2433

La Croix-Rouge offre des services d'urgence (hébergement, alimentation, vêtements) pour une durée maximale de 72h après le sinistre.

ASSURANCE-EMPLOI - INDIVIDU : 1 800 808-6352

L'ARDOISE, GROUPE POPULAIRE EN ALPHABÉTISATION (AIDE POUR COMPRENDRE LES PAPIERS ET PROCÉDURES) :
450 780-1016

BELL : 1 866 310-2355

BUREAU DE SERVICES QUÉBEC DE SOREL-TRACY : 450 742-5941

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU BAS-RICHELIEU (ALIMENTATION):
450 743-4310

CENTRE HOSPITALIER HÔTEL-DIEU DE SOREL : 450 746-6000

CENTRE LOCAL D'EMPLOI DE SOREL : 450 742-5941

CLSC GASTON-BÉLANGER : 450 746-4545

ÉNERGIR : 1 800 563-1516 | 911 (ODEUR ET URGENCE)

HYDRO-QUÉBEC : 1 800 790-2424 (URGENCE)

INFO-SANTÉ : 811

POSTES CANADA : 1 866 607-6301

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (RAMQ) :
1 800 561-9749

LE SERVICE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL ET RÉGIONS : (SAPDSR) :
(450) 746-7272

SERVICE D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT (SARL) :
450 746-5900

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) :
1 800 361-7620

SÛRETÉ DU QUÉBEC : 310-4141 OU * 4141 (PAR CELLULAIRE)

PORTE DU PASSANT (ALIMENTATION) : 450 551-0578

RECYCLO-CENTRE (VÊTEMENTS ET MEUBLES : 450 746-4559

VIDÉOTRON : 1 877 512-0911

V I V
A N T
I C I

MRC DE Pierre-De Saurel

# QUE FAIRE APRÈS UN INCENDIE?

## Jour du sinistre

### 1 DÉCLARER LE SINISTRE

Téléphonez à votre assureur. Si vous n'avez pas d'assurance, contactez la Coordination du Réseau de soutien aux personnes sinistrées au 450 746-0303.

### 2 RÉCUPÉRER VOS BIENS MATÉRIELS

Après avoir obtenu l'autorisation du responsable du service de sécurité incendie de votre municipalité, récupérez certains biens ou documents importants.

### 3 SE LOGER

1) Trouvez un endroit où vous loger;

2) Pour de l'aide, communiquez avec le Service d'aide à la recherche de logement au 450 746-5900.

### 4 GARDER LES REÇUS

Conservez tous vos reçus (hôtel, repas, essence, vêtements) pour le remboursement par l'assureur.

### 5 INFORMER

1) Appelez vos proches;

2) Si vous êtes propriétaire et avez des locataires, assurez-vous d'avoir leurs coordonnées afin de communiquer avec eux ultérieurement;

3) Si vous êtes locataire, informez votre propriétaire.

4) Si vous êtes prestataire de la sécurité du revenu, communiquez le plus rapidement possible avec votre centre local d'emploi (CLE) afin de signaler vos besoins.

### 6 RESTER JOIGNABLE

Laissez vos coordonnées au responsable du service de sécurité incendie de votre municipalité ou de la Croix-Rouge canadienne (division Québec).

**450 746-0303**

**Composez le numéro ci-dessus pour contacter la coordination du Réseau de soutien aux sinistrés.**

Même si vous bénéficiez des services de la Croix-Rouge pendant les premiers 72 heures suivant le sinistre, assurez-vous de téléphoner à ce numéro dès le premier jour pour assurer un suivi du soutien.

LA TRAVERSÉE
CENTRE DE CRISE ET DE PRÉVENTION DU SUICIDE